

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2239

27 juillet 2016

SOMMAIRE

3W Power S.A.	107468	SMTL, Société Mosellane de Transports Lu-	
4 Progress S.A.	107472	xembourgeois S.A.	107467
Action Event S.à r.l.	107460	Socofa S.A.	107471
AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S	107444	Speedy Bill S.A.	107471
Creditum S.A.	107451	Stam Rei III	107469
Domingo Westend Investments S.à r.l.	107453	SunReserve Luxco Parent II	107464
ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl		Syncerus	107462
.....	107458	Titrico S.à r.l.	107469
Edi Concept International S.A.	107472	Trans Business Service S.A.	107469
Edinburgh Office S.à r.l.	107455	Trasys Luxembourg PSF S.A.	107467
E&G Health Care Beteiligung S.à r.l.	107426	TWENTY FIRST CAPITAL SAS	107468
ENGIE Invest International S.A.	107433	UBS (Lux) Money Market Sicav	107471
EraMondi S.à r.l.	107462	Up To Motion	107471
European Impact Investing Luxembourg	107439	Value Chain Management S.à r.l.	107466
Forum Global Finance SCSp	107462	Vasshuset S.A.	107466
HAOUPA S.A.	107448	Vectea S.A.	107466
Investomec S.A.	107468	Vendôme Capital Holding S.à r.l.	107469
L.C.A. Partners S.à r.l.	107472	Violane Finance S.à r.l.	107470
Mabulous S.à r.l.	107464	Vittheo Immobilière, s.à r.l.	107469
Mercator Finance Luxembourg AG	107461	Vitis Life S.A.	107466
Pierard Logistique	107467	Weatherford Intermediate Holdings (PTWI)	
RCSL	107463	S.à r.l.	107470
Sam Finance Lux S.à r.l.	107465	WL Subco S.à r.l.	107465
Scaridon S.à r.l.	107463	Woco S.A.	107466
Sclarea Four S.A. SPF	107464	Yasmin Real Estates S.A.	107470
Sclarea Four S.A. SPF	107464	Ypsilon PCS S.à r.l.	107470
SDT Securitisation S.A.	107471	Zeliplast S.à r.l.	107470
Seals Finance S.A.	107465	Zelitec Group S.à r.l.	107472
Shaadow S.A.	107472	Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fi-	
Simeda	107467	duciaire-Expert Comptable	107471

E&G Health Care Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 206.370.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of May.

Before, the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

E&G Funds & Asset Management GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung (“Limited Liability Company”) with registered office at Börsenplatz 1, 70174 Stuttgart, Germany, and registered with the German Handelsregister B des Amtsgerichts Stuttgart (“Trade and Companies Register”) under the number HRB 22210,

here represented by Mr Peter Gillert, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in private form.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name E&G Health Care Beteiligung S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights and real estate, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Munsbach, Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12.500,00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty five) shares having a nominal value of EUR 100,00 (one hundred Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may appoint a person professionally residing in Luxembourg, either a manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerning the daily management and affairs of the Company. Within the scope of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with this paragraph.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other

similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by E&G Funds & Asset Management GmbH.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12.500,00 (twelve thousand five hundred) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Peter Gillert, born in Saarlouis, Germany, on 2 August 1968, professionally residing at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

- Mr Andreas Oster, born in Dillingen/Saar, Germany, on 5 July 1981, professionally residing at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

- Mr Ralf Schlautmann, born in Heessen now Hamm, Germany, on 16 April 1971, professionally residing at Germany, Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart, Germany.

2. The registered office of the Company is established at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechsten Mai.

Vor dem Unterzeichnenden Maître Carlo WERSANDT, Notar mi Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

IST ERSCIENEN:

E&G Funds & Asset Management GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Börsenplatz 1, 70174 Stuttgart, Deutschland, eingetragen beim deutschen Handelsregister B des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRB 22210,

vertreten durch Herrn Peter Gillert, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung E&G Health Care Beteiligung S.à r.l. (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere und geistiges Eigentum und Immobilien durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln. Die Gesellschaft kann Lizenzen vergeben und Rechte an geistigem Eigentum übertragen.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmenstypus angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft darf Zweigniederlassungen oder Betriebsstätten in und außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,00 (zwölf tausend fünf hundert Euro), eingeteilt in 125 (ein hundert fünf und zwanzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,00 (ein hundert Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit an Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Viertel der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit an Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

Der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich, kann bzw. können seine/ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich, kann bzw. können eine Person, die in Luxemburg geschäftsansässig ist und die nicht Geschäftsführer der Gesellschaft sein muss, ermächtigen, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten und Belangen des Tagesgeschäfts der Gesellschaft zu vertreten. Im Rahmen des Tagesgeschäfts der Gesellschaft wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die gemäß den Regelungen dieses Absatzes mit dem Tagesgeschäft betraut wurde, vertreten.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung, von diesem unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach Artikel 69 (2) des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handelsregister und die Buchführung von Gesellschaften keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet von E&G Funds & Asset Management GmbH.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,00 (zwölf tausend fünf hundert Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.500,-.

Generalversammlung des Gesellschafters nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Geschäftsführerrat hat drei Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für eine unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Peter Gillert, geboren in Saarlouis, Deutschland, am 2. August 1968, mit Geschäftsanschrift in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg.

- Herr Andreas Oster, geboren in Dillingen/Saar, Deutschland, am 5. Juli 1981, mit Geschäftsanschrift in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg.

- Herr Ralf Schlautmann, geboren in Heessen jetzt Hamm, Deutschland, am 16. April 1971, mit Geschäftsanschrift in Börsenplatz 1, D-70174 Stuttgart, Deutschland.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen Textes vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Wörterbuch, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am eingangs genannten Datum.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte des Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GILLERT und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15718. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Mai 2016.

Référence de publication: 2016116920/397.

(160091787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

ENGIE Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April,

before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ENGIE Invest International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 1.860, incorporated pursuant to a deed dated 3 November 1933, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 69 of 17 December 1933 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, on 15 December 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1097 of 13 April 2016.

The Meeting opened at 11:30 a.m. at the registered office of the Company and presided Florence PONCELET, director, with professional address at Luxembourg (the President).

The President appoints as secretary Pascal HENS, employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting designates as scrutineer Pascal HENS, employee, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

The President, the Secretary and the Scrutineer are together referred to here below as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the President declares and asks the notary to enact that:

I. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Conversion of 613,746 class C shares into the equivalent number of class E shares;
3. Conversion of the remaining class C shares, i.e. 1,101,407 class C shares, into the equivalent number of class A shares;
4. Delegation of powers to the board of directors of the Company with authorisation to proceed with the above mentioned changes in the PPL;
5. Cancellation of the division C of the Company;
6. Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of ten billion one hundred sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 10,167,500,000) in order to bring it from its current amount of thirty-seven billion three hundred ninety-three million five hundred eighty thousand Euro (EUR 37,393,580,000) to the amount of twenty-seven billion two hundred twenty-six million eighty thousand Euro (EUR 27,226,080,000) following the cancellation of 1,016,750 class E shares having a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000) each and allocation of the incomes from the cancellation of 1,016,750 class E shares for an aggregate amount of ten billion one hundred sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 10,167,500,000) to the shareholder holding class E shares;
7. Subsequent amendment of the Articles to reflect the resolutions adopted here above including one modification in Article 12 of the Articles;
8. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the modifications here above with power and authority given to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the corporate capital reduction in the share register of the Company;
9. Miscellaneous.

II. the name of the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. Said attendance list, together with the proxies of the shareholders represented, after being

signed ne varietur by the proxyholders of the shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

III. it appears from the attendance list, that all the shares in the corporate capital of the Company are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly deliberate and resolve on the items on the agenda of the Meeting;

IV. the Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert 613,746 class C shares into the equivalent number of class E shares.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the remaining class C shares, i.e. 1,101,407 class C shares into the equivalent number of class A shares;

Fourth resolution

The Meeting resolves to delegate to the board of directors of the Company, the power to amend the Profit Participating Loan Facility Agreement (PPL) entered into on 19 July 2011 between the Company and ENGIE CC SCRL with the above mentioned changes.

Fifth resolution

The Meeting resolves, following the here above conversion of all the class C shares, to cancel the division C of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of ten billion one hundred sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 10,167,500,000) in order to bring it from its current amount of thirty-seven billion three hundred ninety-three million five hundred eighty thousand Euro (EUR 37,393,580,000) to the amount of twenty-seven billion two hundred twenty-six million eighty thousand Euro (EUR 27,226,080,000) following the cancellation of 1,016,750 class E shares having a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000) each and allocation of the incomes from the cancellation of 1,016,750 class E shares for an aggregate amount of ten billion one hundred sixty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 10,167,500,000) to the shareholder holding class E shares.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“The corporate capital of the Company is fixed at twenty-seven billion two hundred twenty-six million eighty thousand Euro (EUR 27,226,080,000) represented by two million seven hundred twenty-two thousand six hundred and eight (2,722,608) shares (the Shares), divided into:

(i) one million three hundred seventy-two thousand eight hundred ninety-eight (1,372,898) class A “tracker” shares (collectively, the Class A Shares and individually a Class A Share);

(ii) six hundred twenty-eight thousand four hundred and fifty-nine (628,459) class B “tracker” shares (collectively, the Class B Shares and individually a Class B Share);

(iii) eighty-one thousand six hundred and eighteen (81,618) class D “tracker” shares (collectively, the Class D Shares and individually a Class D Share);

(iv) two hundred fifty-three thousand four hundred and twenty-two (253,422) class E “tracker” shares (collectively, the Class E Shares and individually a Class E Share) among which 15,892 class E1 shares corresponding to the blocked reserve of fifteen million eight hundred ninety-one thousand nine hundred thirty-one Euro and sixty five Euro Cent (EUR 15,891,931.65) referred to as “Réserve pour l'impôt sur la fortune” referred to in the Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé under nr 1381;

(v) three hundred eighty-six thousand two hundred and eleven (386,211) class J “tracker” shares (collectively, the Class J Shares and individually a Class J Share).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class J Shares (each as defined below) are together referred to as the “Shares”, and each a “Class of Shares”.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) additional Class B Shares, (iii) additional Class D Shares, (iv) additional Class E Shares and (v) additional Class J Shares without indication of nominal value.

The Shares track (and any additional shares issued by the Company will track) the performance and returns of the Company's direct investment in (i) a profit participating loan between the Company and ENGIE CC S.c.r.l., a limited liability cooperative company (société coopérative à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at 34, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Brussels, Belgium, registered under number 0442 100 363 (ENGIE CC), (ii) the equity of ENGIE CC and, as the case may be, (iii) the performance and returns of other participations as follows:

- The class A shares (the "Class A Shares") in the Company track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and ENGIE CC related to the Class A Shares (the "PPL's Tranche A"), (ii) the class A shares in ENGIE CC (the "Class A Designated Asset", and with the PPL's Tranche A, "Unit A") thereby tracking the performance of the transactions between the Company and ENGIE CC and, in turn, any activities of ENGIE CC that are not allocated to any other classes of shares, (iii) any other participations owned by the Company that are not allocated to other classes of shares, and (iv) the Company's corporate assistance activities.

- The class B shares in the Company (the "Class B Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and ENGIE CC related to the Class B Shares (the "PPL's Tranche B"), (ii) the class B shares in ENGIE CC (the "Class B Designated Asset", and with the PPL's Tranche B, "Unit B") thereby tracking the performance of the transactions between the Company and ENGIE CC and, in turn, between ENGIE CC and ENGIE ENERGY INTERNATIONAL/ INTERNATIONAL POWER Business Line and (iii) the performance and returns of other participations related to that Business Line.

- The class D shares in the Company (the "Class D Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and ENGIE CC related to the Class D Shares (the "PPL's Tranche D"), (ii) the Class D Shares in ENGIE CC (the "Class D Designated Asset", and with the PPL's Tranche D, "Unit D"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and ENGIE CC and, in turn, loans granted by ENGIE CC as at the date of signing of this Agreement to entities that were part of the former ENGIE ENERGY SERVICES Business Line, and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line.

- The class E shares in the Company (the "Class E Shares") track (a) the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and ENGIE CC related to the Class E Shares (the "PPL's Tranche E"), (ii) the Class E shares in ENGIE CC (the "Class E Designated Asset", and with the PPL's Tranche E, "Unit E"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and ENGIE CC and, in turn, loans granted by ENGIE CC as at the date of signing of this Agreement to Electrabel, EENH and EEN, and, (iii) the shares in EIL, and (b) the Company's liabilities and interest arising therefrom under the income-sharing loans;

- The class J shares in the Company (the "Class J Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and ENGIE CC related to the Class J Shares (the "PPL's Tranche J"), (ii) the Class J shares in ENGIE CC (the "Class J Designated Asset", and with the PPL's Tranche J, "Unit J"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and ENGIE CC and, in turn, between ENGIE CC and former ENGIE E&P INTERNATIONAL Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line.

Unit A, Unit B, Unit D, Unit E and Unit J are together referred to as the "Units".

The Units consist of a stapling of certain classes of shares issued by ENGIE CC (individually a "Designated Asset") and their respective related PPL's Tranche issued by ENGIE to the Company. A Unit shall only be transferred to other Shareholders or non-shareholders as a whole. No Class of Shares shall be severed or shall be transferred without the corresponding PPL Tranche or Designated Asset being transferred at the same time, in the same proportion and to the same transferee.

Upon issuance (or cancellation/redemption) of any class B share in ENGIE CC, class D share in ENGIE CC, class E share in ENGIE CC or class J shares in ENGIE CC, the corresponding stapled PPL's Tranche shall be increased (or decreased) in the same proportion.

Each Share entitles its holder to one vote.

The Company shall, from an accounting perspective, be divided into several divisions (each a Division).

Each Division shall have its own separate accounts, allowing the Board to identify each Division's financial structure and contribution to the Company's results. The accounts for each Division shall comprise:

- a pro forma balance sheet listing, in particular, the Division's capital endowment, reserves and profits carried forward, among others, and;

- an income statement giving details of all the specific costs and income generated by the Division's transactions.

The Company shall, at any time and in any circumstances, maintain up-to-date separate accounts for each Division in order to enable the Shareholders to identify the profits related to that specific Division.

The Divisions, reflect the Classes of Shares, as described in Article 6.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles."

The Meeting further resolves to modify the first paragraph of Article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«The Company may not issue debentures nor other loans except for two subordinated income-sharing loan entered into with some of its shareholders for an amount of EUR 10.167.500.000,00».

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above modifications with power and authority given to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the corporate capital reduction in the share register of the Company

There being no further business, the Meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read aloud, the notary signs the present original deed with the Bureau and the proxyholders of the appearing parties.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinzième jour d'avril,

par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ENGIE Invest International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.860, constituée suivant un acte daté du 3 novembre 1933, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 17 décembre 1933 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, le 15 décembre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1097 du 13 avril 2016.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures 30 au siège social de la Société, sous la présidence de Florence PONCELET, administrateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Pascal HENS, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme scrutateur Pascal HENS, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés ci-dessous sous le terme du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de 613.746 actions de classe C en autant d'actions de classe E;
3. Conversion des actions résiduelles de classe C, à savoir 1.101.407 actions de classe C, en autant d'actions de classe A;
4. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de l'autoriser à effectuer les modifications apportées ci-avant dans le PPL;
5. Annulation de la division C de la Société;
6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix milliards cent soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 10.167.500.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept milliards trois cent quatre-vingt-treize millions cinq cents quatre-vingt mille euros (EUR 37.393.580.000) à un montant de vingt-sept milliards deux cent vingt-six millions quatre-vingt mille euros (EUR 27.226.080.000) suite à l'annulation de 1.016.750 actions de classe E ayant une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) par action et affectation des revenus provenant de l'annulation de 1.016.750 actions de classe E pour un montant total de dix milliards cent soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 10.167.500.000) à l'actionnaire détenteur d'actions de classe E;
7. Modification subséquente des Statuts afin de refléter les décisions adoptées ci-avant en ce compris une modification à l'article 12 des Statuts;
8. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital social dans le registre des actions de la Société;
9. Divers.

II. le nom des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre des actions détenus par chacun d'eux figurent sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires, le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement;

III. il ressort de la liste de présence que toutes les actions du capital de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et se prononcer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée;

IV. l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir 613.746 actions de classe C en autant d'actions de classe E.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions résiduelles de classe C, soit 1.101.407 actions de classe C en autant d'actions de classe A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de déléguer au conseil d'administration de la Société le pouvoir d'effectuer les modifications apportées ci-avant dans le Profit Participating Loan Facility Agreement (PPL) conclu le 19 juillet 2011 entre la Société et ENGIE CC SCRL.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, par suite de la conversion ci-avant de l'ensemble des actions de classe C, d'annuler la division C de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de dix milliards cent soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 10.167.500.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept milliards trois cent quatre-vingt-treize millions cinq cents quatre-vingt mille euros (EUR 37.393.580.000) à un montant de vingt-sept milliards deux cent vingt-six millions quatre-vingt mille euros (EUR 27.226.080.000) suite à l'annulation de 1.016.750 actions de classe E ayant une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) par action et affectation des revenus provenant de l'annulation des 1.016.750 actions de classe E pour un montant total de dix milliards cent soixante-sept millions cinq cent mille euros (EUR 10.167.500.000) à l'actionnaire détenteur des actions de classe E.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept milliards deux cent vingt-six millions quatre-vingt mille euros (EUR 27.226.080.000) représenté par deux millions sept cent vingt-deux mille six cent huit (2.722.608) actions (les Actions), divisées en:

(i) un million trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (1.372.898) actions "tracker" de catégorie A (dans leur ensemble les Actions de Catégorie A et chacune une Action de Catégorie A);

(ii) six cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf (628.459) actions «tracker» de catégorie B (dans leur ensemble les Actions de Catégorie B et chacune une Action de Catégorie B);

(iii) quatre-vingt-un mille six cent dix-huit (81.618) actions "tracker" de catégorie D (dans leur ensemble les Actions de Catégorie D et chacune une Action de Catégorie D);

(iv) deux cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-deux (253.422) actions "tracker" de catégorie E (dans leur ensemble les Actions de Catégorie E et chacune une Action de Catégorie E) parmi lesquelles 15.892 sont des actions de catégorie E1 correspondant à la réserve bloquée d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-et-un euro et soixante-cinq centimes (EUR 15.891.931,65) désignée comme «Réserve pour l'impôt sur la fortune» dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé sous le n° 1381;

(v) trois cent quatre-vingt-six mille deux cent onze (386.211) actions "tracker" de catégorie J (dans leur ensemble les Actions de Catégorie J et chacune une Action de Catégorie J).

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E et les Actions de Catégorie J (telle que chacune est définie ci-dessous) sont mentionnées dans leur ensemble comme les "Actions" et chacune une "Catégorie d'Actions". Les détenteurs des Actions sont désignés dans leur ensemble comme les Actionnaires.

La Société peut également créer et émettre (i) des Actions de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Actions de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Actions de Catégorie D supplémentaires, (vi) des Actions de Catégorie E supplémentaires, et (v) des actions de catégorie J supplémentaires sans indication de valeur nominale.

Les Actions reflètent (et les actions supplémentaires émises par la Société reflèteront) la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) un prêt participatif entre la Société et ENGIE CC S.c.r.l., société coopérative à responsabilité limitée au titre de la législation du Royaume de Belgique, dont le siège social est sis 34, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée sous le numéro 0442 100 363 (ENGIE CC), (ii) le capital de ENGIE CC et, le cas échéant, (iii) la performance et les rendements des autres participations suivantes:

- Les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") de la Société reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et ENGIE CC relative aux Actions de Catégorie A (la «Tranche A du PPL»), (ii) les actions de catégories A de ENGIE CC ("l'Actif Désigné de Catégorie A", et avec la Tranche A du PPL, «l'Unité A») reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et ENGIE CC et, alternativement, toute activité d'ENGIE CC qui n'est pas attribuée à une autre catégorie d'actions, (iii) toute autre participation de la Société qui n'est pas attribuée à une autre catégorie d'actions, et (iv) et les activités d'assistance société de la Société.

- Les actions de catégorie B de la Société (les «Actions de Catégorie B») reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif entre la Société et ENGIE CC relative aux Actions de Catégorie B (la «Tranche B du PPL»), (ii) les actions de catégorie B de ENGIE CC («l'Actif Désigné de Catégorie B», et avec la Tranche B du PPL, «l'Unité B»), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et ENGIE CC et, alternativement, entre ENGIE CC et la Ligne d'Activité ENGIE ENERGY INTERNATIONAL/ INTERNATIONAL POWER et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie D de la Société (les "Actions de Catégorie D") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et ENGIE CC relative aux Actions de Catégorie D (la "Tranche D du PPL"), (ii) les actions de catégorie D de ENGIE CC ("l'Actif Désigné de Catégorie D", et avec la Tranche D du PPL, "l'Unité D"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et ENGIE CC et, alternativement, les prêts accordés par ENGIE CC à la date de la signature de ce Pacte aux entités parties de l'ancienne Ligne d'Activité ENGIE ENERGY SERVICES et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie E de la Société (les "Actions de Catégorie E") reflètent (a) la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et ENGIE CC relative aux Actions de Catégorie E (la "Tranche E du PPL"), (ii) les actions de catégorie E de ENGIE CC ("l'Actif Désigné de Catégorie E", et avec la Tranche E du PPL, "l'Unité E"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et ENGIE CC et, alternativement, les prêts accordés par ENGIE CC à la date de la signature de ce Pacte à Electrabel, EENH et EEN et, (iii) les actions de EIL, et (b) les dettes et intérêts de la Société qui en découlent dans le cadre de contrats de prêt de partage de revenu (income-sharing loans).

- Les actions de catégorie J de la Société (les "Actions de Catégorie J") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et ENGIE CC relative aux Actions de Catégorie J (la "Tranche J du PPL"), (ii) les actions de catégorie J de ENGIE CC ("l'Actif Désigné de Catégorie J", et avec la Tranche J du PPL, "l'Unité J"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et ENGIE CC et, alternativement, entre ENGIE CC et l'ancienne Ligne d'Activité ENGIE E&P INTERNATIONAL et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

L'Unité A, l'Unité B, l'Unité D, l'Unité E et l'Unité J sont dans leur ensemble désignés comme les "Unités".

Les Unités sont constituées d'un regroupement ("stapling") de certaines catégories d'actions émises par ENGIE CC (chacun constituant un "Actif Désigné") et de leur Tranche de PPL correspondante respective accordée par ENGIE à la Société. Une Unité ne sera transférée à d'autres Actionnaires ou non-actionnaires que comme un ensemble. Aucune Catégorie d'Actions ne sera dissociée ou ne sera transférée sans le transfert simultané de la Tranche PPL ou de l'Actif Désigné correspondant, dans les mêmes proportions et au même bénéficiaire du transfert.

Lors de l'émission (ou l'annulation/remboursement) d'une action de catégorie B de ENGIE CC, d'une action de catégorie D de ENGIE CC, d'une action de catégorie E de ENGIE CC ou d'une action de catégorie J de ENGIE CC, la Tranche de PPL rattachée correspondante sera majorée (ou diminuée) dans la même proportion.

Chaque Action donne droit à une voix.

La Société sera, d'une perspective comptable, divisée en plusieurs divisions (chacune désignée comme une Division). Chaque Division disposera de ses propres comptes distincts, permettant au Conseil d'identifier la structure financière de chaque Division et sa contribution aux résultats de la Société. Les comptes de chaque Division comprendront:

- un bilan pro forma mentionnant, en particulier et notamment, la dotation en capital de la Division, les réserves et les bénéfices reportés, et

- Un compte de résultat présentant les éléments de tous les coûts et revenus spécifiques générés par les transactions de la Division.

La Société devra, à tout moment et dans toutes circonstances, tenir et actualiser des comptes distincts pour chaque Division afin de permettre aux Actionnaires d'identifier les profits relatifs à cette Division spécifique.

Les Divisions reflètent les Catégories d'Actions, tel que prévu dans l'Article 6.

Toutes les Actions disposeront de droits égaux, sauf exception prévue dans ces Statuts.»

L'Assemblée décide en outre de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 12 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La Société ne peut pas émettre des titres de dettes ou tout autre emprunt à l'exception de deux contrats de prêt de partage de revenu subordonné (subordinated income-sharing loan) conclu avec certains de ses actionnaires pour un montant de EUR 10.167.500.000,00.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital social dans le registre des actions de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire signe le présent acte original avec le Bureau et les mandataires des parties comparantes.

Signé: Poncelet, Hens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2016. Relation: EAC/2016/9807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016116950/347.

(160090795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

EIIL, European Impact Investing Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 39, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 10.849.

— STATUTS

En l'an deux mil seize, le 21 avril,

Entre les soussignés, agissant en tant que membres fondateurs:

- ADA, 39 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, représenté par Mme Laura Foschi, directrice adjointe, demeurant professionnellement 39 rue Glesener, L-1631 Luxembourg
- Arendt & Medernach S.A, 41 A, av. J.F. Kennedy, L-2082 Luxembourg, représenté par Anne Contreras, avocat, demeurant professionnellement à 41 A, av. J.F. Kennedy, L-2082 Luxembourg
- Banque de Luxembourg, 14 bd Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par Mme Sonia Simoes, Senior Manager, demeurant professionnellement 14 bd Royal, L-2449 Luxembourg
- Deloitte Audit S.à r.l.; 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, représenté par M. Nicolas Hennebert, partner, demeurant professionnellement 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- European Fund Administration, 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, représenté par Mme Marie-Christine Grégoire, Product Development Manager, demeurant professionnellement 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg
- European Investment Fund, 37B av. J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, représenté par Ulrich Grabenwarter, directeur, demeurant professionnellement 37B av. J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg
- Elvinger Hoss Prussen, 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, représenté par M. Marc Elvinger, avocat, demeurant professionnellement 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg
- Ernst & Young S.A., 35^e av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représenté par M. Laurent Capolaghi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 35E av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Inn pact S.à r.l., 5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg, représenté par M. Arnaud Gillin, partner, demeurant professionnellement 5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg
- KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représenté par Mme Jane Wilkinson, Partner, demeurant professionnellement 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 avril 2016
- LMDF, 2 Place de Metz, L-1930 Luxembourg, représenté par M. Kaspar Wansleben, directeur, demeurant professionnellement 2 Place de Metz, L-1930 Luxembourg
- PWC, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, représenté par Mme Valérie Arnold, partner, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

et tous ceux qui les rejoindront dans le futur, est formée une association luxembourgeoise à but non lucratif qui sera régit par le loi du 21 avril 1928 relative aux associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'association prend la dénomination «European Impact Investing Luxembourg», en abrégé «EI IL», dénommée ci-après l'«Association».

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg.

Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit sur le territoire national par simple décision du conseil d'administration de l'Association (le «Conseil d'Administration»).

Art. 3. Durée. La durée de l'Association est illimitée.

Titre 2. - Objet

Art. 4. Objet. L'Association a pour objet de promouvoir le développement et la place de la finance d'impact.

A cet effet, l'Association fourni une plateforme pour le partage d'information et la coordination des différents acteurs du secteur, dont l'objectif est de créer un think tank ayant vocation à supporter les différentes initiatives d'investissement à impact au Luxembourg et à développer un réseau d'experts européens et internationaux dans ce secteur.

L'Association pourra notamment procéder aux actions suivantes:

- Centre d'expertise. Rassembler des recherches existantes et procéder à de nouvelles recherche en matière de finance d'impact, ainsi qu'en partager les résultats et stimuler le débat entre ses membres.

- Networking. Identifier de nouveaux partenaires clés luxembourgeois, européens ou internationaux et développer des coopérations utiles.

- Site web et Knowledge management. Utiliser son site web pour diffuser ses connaissances, promouvoir l'échange et toucher le courant dominant de l'industrie, notamment par des blogs, des initiatives de groupes de travail, et la mise en place de liens avec les réseaux sociaux les plus importants.

- Boite à outils. Création et structuration d'outils opérationnels pour développer le secteur de l'économie d'impact

- Incubateur. Structurer de nouvelles initiatives entrepreneuriales ou de finance d'impact en soutenant des idées innovatrices émergentes.

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Titre 3. - Membres de l'Association

Art. 5. Nombre et Composition. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut toutefois être inférieur à trois (3).

L'Association se compose de membres fondateurs et de membre actifs.

Les membres fondateurs sont:

- ADA, 39 rue Glesener, L-1631 Luxembourg
- Arendt & Medernach S.A, 41 A, av. J.F. Kennedy, L-2082 Luxembourg
- Banque de Luxembourg, 14 bd Royal, L-2449 Luxembourg
- Deloitte Audit S.à r.l.; 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- European Fund Administration, 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg
- European Investment Fund, 15 av. J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg
- Elvinger Hoss Prussen, 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg
- Ernst & Young S.A., 35E av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Innpact S.à r.l., 5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg
- KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- LMDF, 2 Place de Metz, L-1930 Luxembourg
- PWC, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Sont membres actifs toute personne, physique ou morale intéressée par la promotion de l'investissement à impact, qui partage la mission et la vision de l'Association et qui s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Association et admise comme membre actifs de l'Association conformément à l'article 6 des présents Statuts.

Art. 6. Admission. Le Conseil décide souverainement des demandes d'admission, écrites et motivées, qui auront été adressées à l'Association. Le refus d'admission n'a pas besoin d'être motivé.

Art. 7. Cotisations annuelles. La cotisation annuelle pour les membres fondateurs et membres actifs est fixée annuellement par le Conseil d'Administration, sans pour autant dépasser mille euros (EUR 1000). Tous les membres sont tenus au versement d'une cotisation aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre de l'Association se perd par:

- Démission;
- Radiation;
- Liquidation ou décès de la personne.

Tout membre désirant quitter l'Association peut le faire à tout moment par notification écrite adressée à l'Association.

Est en outre réputé démissionnaire, le membre qui, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle au plus tard sept jours précédant l'Assemblée Générale de l'année suivante.

La qualité de membre de l'Association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées dans les cas suivants:

1. lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'Association.

2. lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à son honneur soit à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un membre de l'Association, soit à la considération de l'Association.

3. Lorsqu'un membre ne remédie pas à une situation de conflit d'intérêts. Tout conflit, potentiel ou existant, qui toucherait un membre spécifique devra être reporté au Conseil d'Administration, qui délibère dans l'intérêt de l'Association.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres peut, pour les mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui suivra et qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

Au cas où l'intéressé ne se présenterait pas, le Conseil d'Administration pourra statuer par défaut, tout en réservant un droit de recours à l'intéressé.

Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus au paiement des cotisations arriérées et de la cotisation de l'année en cours lors de la démission ou de l'exclusion. La démission, l'exclusion ou le décès d'un membre ne met pas fin à l'Association qui continue d'exister entre les autres membres.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées, quelles que soient la date et la raison de sa sortie de l'Association.

Titre 4. - Ressources de l'Association

Art. 9. Ressources. Les ressources financières de l'Association viendront des cotisations des membres, dont le montant sera fixé conformément à l'article 7.

Outre les cotisations, l'Association affectera les fonds supplémentaires qu'elle recueillira (contributions volontaires de ses membres, dons et libéralités, subsides publics...) exclusivement à des activités entrant dans le cadre de ces objectifs.

Titre 5. - Conseil d'Administration

Art. 10. Rôle et Composition. L'Association est gérée par le Conseil d'Administration composé au minimum de six (6) et au maximum de douze (12) membres, tous membres de l'Association.

Les membres fondateurs peuvent proposer une liste d'administrateurs à l'Assemblée Générale, sur base de laquelle l'Assemblée Générale est tenue d'élire au minimum 1/3 du conseil d'administration. En conséquence, le conseil d'administration sera à tout moment composé d'administrateurs dont 1/3 au moins auront été proposés par les membres fondateurs.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des votes exprimés et dont la composition vise à refléter la diversité des membres de l'Association.

Le Conseil d'Administration supervise et met en oeuvre la mission et les activités de l'Association.

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit sauf remboursement des débours dûment justifiés.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 11. Président. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration (le «Président du CA»). Le Président du CA peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Il convoque, organise et participe aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, ainsi qu'aux réunions du Conseil d'Administration.

Le mandat Président du CA est renouvelable mais ne peut excéder une durée de 6 ans.

Art. 12. Durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an et révocable en tout temps par l'Assemblée Générale. Les mandats des administrateurs sont renouvelables mais ne peuvent excéder une durée de 6 ans.

Tant que l'Assemblée Générale n'a pas procédé au renouvellement du Conseil d'Administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission en attendant la décision de l'Assemblée Générale.

Leur mandat n'expire que par décès, démission ou révocation.

En cas de vacance d'un mandat, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix, à condition de respecter le pourcentage d'administrateurs proposés par les membres fondateurs conformément à l'article 8, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 13. Compétences du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de l'Association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'Association, dans le cadre des présents statuts. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale est de sa compétence.

Il fournit, le cas échéant, une orientation stratégique au Secrétariat (tel que défini à l'article 16).

Il établit l'ordre du jour et participe aux Assemblées Générales et assure l'exécution de leurs décisions.

Il autorise les contrats à intervenir le cas échéant entre l'Association et les collectivités ou organismes publics qui lui apportent une aide financière.

Il crée des groupes de travail et détermine leurs missions.

Art. 14. Réunions. Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, en personne ou par tout autre procédé permettant aux membres de valablement délibérer (notamment par vidéo-conférence).

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tous moyens et dans un délai raisonnable, soit par le Président du CA ou à défaut par deux (2) de ses membres ou, le cas échéant, à la demande du Secrétariat.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit (lettre ou email), un autre administrateur comme son mandataire.

Les réunions se tiennent soit au siège de l'Association, soit en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

Le Président du CA préside les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des administrateurs.

Art. 15. Votes. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés, la voix du Président du CA étant, en cas de partage des voix, prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Titre 6. - Secrétariat et Bureau

Art. 16. Secrétariat. Le Conseil d'Administration peut être assisté dans la gestion administrative de l'Association par un secrétariat (le «Secrétariat»), composé de personnes physiques nommée par le Conseil d'Administration.

Le Secrétariat est chargé des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue du registre des membres. Il est également chargé de la communication et du développement, et de la gestion courante de l'Association (préparation du budget avec le Président du CA et le Trésorier, suivi des dossiers, coordination des actions).

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués, il agit sous la supervision du Président du CA et rend compte de son activité au Conseil d'Administration.

Art. 17. Bureau. Le Conseil d'Administration est assisté dans sa gestion par un bureau (le «Bureau») qu'il nomme parmi les membres. En considération de compétences particulières, le Conseil d'Administration pourra également nommer au sein du Bureau des personnes non-membres. Le Bureau sera composé du Président du CA et au moins:

- d'un vice-président;
- d'un trésorier.

Les membres du Bureau sont élus pour un mandat initial d'une durée d'au plus deux (2) ans renouvelable indéfiniment par périodes de deux (2) ans.

Le Bureau se prononce sur l'admission des nouveaux membres, assure la gestion journalière de l'Association et prépare les réunions du Conseil d'Administration. Il traite les affaires courantes dans l'intervalle des réunions du Conseil d'Administration.

Les membres du Bureau sont investis des attributions suivantes:

- Le président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association, qu'il représente en justice. Il supervise le Secrétariat
- Le vice-président seconde le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement, sur délégation.
- Le trésorier est chargé de tenir ou de faire tenir, sous son contrôle, la comptabilité de l'Association. Il perçoit toute recette, il effectue tout paiement sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Administration.

Titre 7. - Assemblée générale

Art. 18. Composition. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres, les personnes morales se faisant représenter par une personne physique dûment habilitée. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts, l'Assemblée Générale oblige par ses décisions tous les membres, y compris les absents.

Art. 19. Compétences. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Association.

Elle a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'Association.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- a) La modification des présents statuts;
- b) La nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration;
- c) L'approbation des budgets et comptes;
- d) La dissolution volontaire de l'Association;
- e) Les exclusions des membres.

Art. 20. Réunions. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, adressée au moins 15 jours à l'avance par écrit à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour. Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale devra notamment inclure:

- l'élection de tout membre du Conseil d'Administration;
- la revue du programme d'activité et rapport financier de l'Association afférents à l'année écoulée ainsi qu'un prévisionnel pour l'année suivante;
- toute résolution soumise à l'avance par les membres à l'Assemblée Générale; ainsi que
- toute résolution concernant la modification du règlement intérieur proposée par le Conseil d'Administration ou par au moins 10% des membres de l'Association.

Le Conseil d'Administration ou un cinquième des membres de l'Association peuvent en outre convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Art. 21. Votes. Tous les membres ont un droit de vote égal dans les Assemblées Générales.

Bien que plusieurs personnes physiques d'un même membre personne morale puissent participer aux Assemblées Générales, chaque membre ne dispose que d'une voix.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents statuts, toute décision en Assemblée Générale est valablement adoptée à la majorité simple des votes exprimés à cette assemblée.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre en lui donnant une procuration écrite, celle-ci devant être remise en début de séance au président.

Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs et seront tenus à disposition des membres et des tiers au siège social de l'Association.

Titre 8. - Signature sociale

Art. 22. Signatures et compétences. L'Association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à moins d'une délégation du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la gestion journalière, l'Association est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Secrétariat, le cas échéant.

Titre 9. - Exercice social et comptes

Art. 23. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 24. Comptes de l'Association. Le Conseil d'Administration établit les comptes et soumet tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle les comptes de l'exercice social écoulé accompagné d'un rapport sur son activité pendant cet exercice et le budget du prochain exercice.

Art. 25. Contrôle des comptes. L'Assemblée Générale nomme chaque année parmi ses membres un réviseur de caisse ou désigne un réviseur externe indépendant.

Titre 10. - Règlement intérieur

Art. 26. Règlement Intérieur. Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration de l'Association.

Titre 11. - Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 27. Dissolution. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'Association que si elle réunit la moitié de ses membres (50%).

Si le quorum de présence n'est pas atteint sur première convocation, une seconde assemblée est convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Lors des deux Assemblées Générales, les décisions sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale décidera des modalités de liquidation. Le produit net de la liquidation sera affecté à une ou plusieurs organisations sans but lucratif qui oeuvre pour la promotion de la finance d'impact. Ces organisations seront sélectionnées par l'Assemblée Générale.

Titre 12. - Autres dispositions

Art. 28. Autres dispositions. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait au Luxembourg, le 21 avril 2016, en 14 originaux.

ADA / Arendt & Medernach SA / Banque de Luxembourg / Deloitte Audit S.à r.l. / European Fund Administration / European Investment Fund / Elvinger Hoss Prussen / Ernst-& Young / Inn pact S.à r.l. / KPMG / LMDF / PWC
Signatures

Référence de publication: 2016116941/263.

(160091480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 159.592.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 103.434.

In the year two thousand sixteen, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- AS Worldwide LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 3550 West Market Street, Akron, Ohio 44333, United States of America and registered with Delaware Secretary of State under number 5380349 (the "General Partner"); and

- A. Schulman International Inc., a Delaware corporation having its registered office in Akron, United States of America, with business address at 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 2376976 (the "Limited Partner" and together with the General Partner, the "Partners"),

both here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

There also appeared A. Schulman Inc., a Delaware corporation having its registered office in Akron, United States of America and with business address at 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 0724926 ("A. Schulman Inc."),

here represented by Mr. Mustafa NEZAR, aforementioned, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the Partners are together holding the entire share capital of AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S, a common limited partnership (société en commandite simple), having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg) under number B 103.434, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1182, on November 19, 2004 (the "Partnership").

II. That the articles of association of the Partnership have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on August 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2631, on November 22, 2013.

III. That the share capital of the Partnership currently amounts to ninety-one million eight hundred forty-two thousand Euros (EUR 91,842,000) represented by one hundred twenty-two thousand four hundred fifty-six (122,456) partnership interests with a nominal value of seven hundred fifty Euros (EUR 750) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. That the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Partners and A. Schulman Inc. have been duly informed.

V. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right.

2. Increase of the capital of the Partnership by an amount of sixty-seven million seven hundred fifty thousand five hundred Euros (EUR 67,750,500), so as to raise it from its current amount of ninety-one million eight hundred forty-two thousand Euros (EUR 91,842,000) to one hundred fifty-nine million five hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 159,592,500), by the issuance of ninety thousand three hundred thirty-four (90,334) new limited partnership interests with a nominal value of seven hundred fifty Euros (EUR 750) each, subject to the payment of a share premium amounting to five hundred eighty-six Euros twelve Cents (EUR 586.12) (the “New Partnership Interests”).

3. Subscription by A. Schulman Inc., a Delaware corporation having its registered office in Akron, United States of America, with business address at 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 0724926, to the New Partnership Interests and full payment of the New Partnership Interests by way of a contribution in kind consisting in twenty thousand nine hundred fifty-four (20,954) shares (the “Contributed Shares”) of A. Schulman Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 32-36, Boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg) under number B 103.433.

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contributed Shares.

5. Subsequent amendment of articles 1 and 6 of the articles of association of the Partnership.

6. Miscellaneous.

VI. That on the basis of the agenda, the Partners took the following resolutions:

First resolution

The Partners resolved to waive their right to the prior convening notice of the current meeting; they acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Partners further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Partners resolved to increase the share capital of the Partnership by an amount of sixty-seven million seven hundred fifty thousand five hundred Euros (EUR 67,750,500.-), so as to raise it from its current amount of ninety-one million eight hundred forty-two thousand Euros (EUR 91,842,000.-) to one hundred fifty-nine million five hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 159,592,500.-), by the issuance of the New Partnership Interests, subject to the payment of a share premium amounting to five hundred eighty-six Euros twelve Cents (EUR 586.12).

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon A. Schulman Inc., through its proxyholder, declares to subscribe to and entirely pay-up the New Partnership Interests by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

Valuation

The Contributed Shares were valued at sixty-seven million seven hundred fifty-one thousand eighty-six Euros twelve Cents (EUR 67,751,086.12), such value has been declared by A. Schulman Inc. in a declaration of value (the “Declaration of Value”), dated May 17, 2016 and accepted by the General Partner of the Partnership in a valuation statement dated May 17, 2016 by which it acknowledged having been previously informed of the extent of its responsibility, legally bound as general partner of the Partnership by reason of the contribution of the Contributed Shares, and which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it (the “Statement of Value”).

It results from the Declaration of Value that:

- The A. Schulman Inc. is the sole legal owner of the Contributed Shares.
- The Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights.
- The Contributed Shares are not the object of a dispute or claim.
- The Contributed Shares are freely transferable, with all rights attached thereto.

Evidence of the Contribution’s existence

Proof of the existence and value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Partnership, the Partners and A. Schulman Inc. resolved to amend articles 1 and 6 of the articles of association of the Partnership, which shall henceforth be read as follows:

“**Art. 1. Form.** There is hereby established among AS Worldwide LLC, as General Partner and A. Schulman International Inc. and A. Schulman Inc., as Limited Partners, a company in the form of a société en commandite simple (the “Partnership”) which shall be governed by the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, as well as by the present articles of association.”

“**Art. 6. Capital.** The Partnership’s capital is set at one hundred fifty-nine million five hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 159,592,500.-) represented by two hundred twelve thousand seven hundred ninety (212,790) partnership interests with a nominal value of seven hundred fifty Euros (EUR 750.-) each.”

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand two hundred Euros (EUR 4,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- AS Worldwide LLC, une société de l’Etat du Delaware ayant son siège social au 3550 West Market Street, Akron, Ohio 44333, Etats Unis d’Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5380349 (l’“Associé Commandité”); et

- A. Schulman International Inc., une société de l’Etat du Delaware ayant son siège social à Akron, Etats-Unis d’Amérique, et ayant son adresse commerciale au 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, Etats-Unis d’Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l’Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 2376976 (l’“Associé Commanditaire” et avec l’Associé Commandité, les “Associés”),

toutes deux représentées par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous-seing privé.

A aussi comparu A. Schulman Inc., une société de l’Etat du Delaware ayant son siège social à Akron, Etats Unis d’Amérique, avec une adresse commerciale au 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, Etats Unis d’Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l’Etat du Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 0724926 (“A. Schulman Inc.”),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, précité, en vertu d’une procuration donnée sous-seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte à des fins d’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées par leurs mandataires ont prié le notaire soussigné d’acter:

I. Que les Associés détiennent l’intégralité du capital social d’AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S, une société en commandite simple, ayant son siège social au 32-36, Boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.434, et constituée par un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1182, le 19 novembre 2004 (la “Société”).

II. Que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 août 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2631, le 22 novembre 2013.

III. Que le capital social de la Société s’élève actuellement à quatre-vingt-onze millions huit cent quarante-deux mille Euros (91.842.000.- EUR) représenté par cent vingt-deux mille quatre cent cinquante-six (122.456) parts sociales avec une valeur nominale de sept cent cinquante Euros (750 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'assemblée a pu valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour duquel les Associés et A. Schulman Inc. avaient été dûment informés.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-sept millions sept cent cinquante mille cinq cents Euros (67.750.500 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions huit cent quarante-deux mille Euros (91.842.000 EUR) à cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (159.592.500 EUR) par l'émission de quatre-vingt-dix mille trois cent trente-quatre (90.334) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de sept cent cinquante Euros (750 EUR) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-six Euros et douze Centimes (586,12 EUR) (les "Nouvelles Parts Sociales").

3. Souscription par A. Schulman Inc., une société de l'Etat du Delaware ayant son siège social à Akron, Etats Unis d'Amérique, avec une adresse commerciale au 3637 Ridgerwood Road, Fairlawn, Ohio 44333, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 0724926, aux Nouvelles Parts Sociales et paiement des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant en vingt mille neuf cent cinquante-quatre (20,954) parts sociales (les "Parts Sociales Apportées") d'A. Schulman Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.433.

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée afin de déterminer la valeur des Parts Sociales Apportées.

5. Modification subséquente des articles 1 et 6 des statuts de la Société.

6. Divers.

VI. Que, sur la base de l'ordre du jour, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils ont reconnu avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence ont accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Les Associés ont également décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-sept millions sept cent cinquante mille cinq cents Euros (67.750.500.- EUR), de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions huit cent quarante-deux mille Euros (91.842.000.- EUR) à cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (159.592.500.- EUR) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales sujettes au paiement d'une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-six Euros et douze Centimes (586,12 EUR).

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu A. Schulman Inc., par l'intermédiaire de son mandataire précité, qui a déclaré entièrement souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur totale des Parts Sociales Apportées a été estimée à soixante-sept millions sept cent cinquante-et-un mille quatre-vingt-six Euros et douze Centimes (EUR 67.751.086,12 EUR), cette valeur a été déclarée par A. Schulman Inc. dans une déclaration de valeur (la "Déclaration de Valeur"), datée du 17 mai 2016 et acceptée par l'Associé Commandité de la Société dans une confirmation de valeur datée du 17 mai 2016 dans laquelle il reconnaît avoir été informé au préalable, de l'étendue de sa responsabilité, et d'être légalement responsable en tant que gérant de la Société en raison de l'apport des Parts Sociales Apportées, et qui a été fournie au notaire soussigné, qui en prend acte (la "Confirmation de Valeur").

Qu'il résulte de la Déclaration de Valeur que:

- A. Schulman Inc. est le seul propriétaire légal des Parts Sociales Apportées.
- Les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.
- Les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice.
- Les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles, incluant tous droits y rattachés.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de existence et la valeur des Parts Sociales Apportées, a été fournie au notaire soussigné, qui en prend acte.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, les Associés et A. Schulman Inc. ont décidé de modifier les articles 1 et 6 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre AS Worldwide LLC en tant qu'Associé Commandité et A. Schulman International Inc. et A. Schulman Inc., en tant qu'Associés Commanditaires, une société en commandite simple («la Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.”

“ **Art. 6. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent Euros (159.592.500 EUR) représenté par deux cent douze mille sept cent quatre-vingt-dix (212.790) parts sociales d'une valeur nominale de sept cent cinquante Euros (750 EUR) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille deux cents euros (4.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16162. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116718/225.

(160091179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

HAOUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 206.360.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-TROIS MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PATMOS AU LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°137973;

2) Monsieur Dirk PIERS, consultant, né le 15 janvier 1968 à Renaix Belgique, demeurant au 1, rue du Moulin, L-8826 Perlé,

les comparants sub 1) et sub 2) sont ici représenté par Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant professionnellement 7a rue de Glacis L-1628 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 5 avril 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HAOUPA S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la détention, au négoce et à la gestion pour compte propre de tout objet de collection ou biens immeubles, ainsi qu'à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 3.000.000.- EUR (TROIS MILLIONS EUROS) représenté par 30.000 (TRENTE MILLE) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000 EUR), représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le registre des actionnaires, contenant la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des versements effectués, les transferts avec leur date ou la conversion des actions en titres au porteur, est tenu au siège social de la Société.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique si c'est le cas, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- PATMOS AU LUXEMBOURG S.A. prédésignée:	29.999 actions;
- Monsieur Dirk PIERS prénommé	1 action
TOTAL:	30.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 3.000.000.- EUR (TROIS MILLIONS EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Dirk PIERS, prénommé,
 - La société PATMOS AU LUXEMBOURG S.A., prédésignée, ayant pour représentant permanent Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 7a, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg.
 - Monsieur Robert COURTOY, retraité, né le 21 décembre 1924 à Bruxelles Belgique demeurant au 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 11, Boulevard Charles Marx, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B44906.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2021.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016117094/166.

(160091498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Creditum S.A., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.382.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of the month of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

there appeared:

Stichting Creditum, a foundation (stichting) governed by Dutch law, having its registered office at Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 64154009 (the "Sole Shareholder"),

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, pursuant to a proxy dated 13 May 2016 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Creditum S.A., a société anonyme (public limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.- F Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 200.382 (the "Company"), incorporated on 24 september 2015 pursuant to a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 20 November 2015, number 3157, page 151503.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the thirty-one thousand (31,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company so that Article 4 shall read as follows:

“ **Art. 4.** Within the limits set forth in the Securitisation Act 2004, the sole corporate purpose of the Company, which shall always be separate from the originator, is to enter into, perform and serve as a vehicle for securitisation transactions within the meaning of Article 1 (2) of Regulation (EC) No 24/2009 of the European Central Bank of 19 December 2008 (as amended from time to time) (the “ECB Regulation”), being transactions or schemes whereby (i) an asset or pool of assets is transferred to the Company and/or (ii) the credit risk of an asset or pool of assets, or part thereof, is transferred to the investors in the securities, other debt instruments and/or financial derivatives issued by the Company, and:

(a) in case of transfer of credit risk, the transfer is achieved by (x) the economic transfer of the assets being securitised to the Company. This shall be accomplished by the transfer of ownership of the securitised assets from the originator or through sub-participation, or (y) the use of credit derivatives, guarantees or any similar mechanism; and

(b) where such securities, debt instruments and/or financial derivatives are issued, they do not represent the originator's payment obligations;

The above shall be further subject to the following limit (the “Issue Limit”): the Company shall not issue securities of any kind to the public more than three times during any twelve-month period.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's assets. All notes or securities of any kind issued in relation to a specific compartment shall constitute one issue for the purposes of the Issue Limit”.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of association of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company shall therefore read as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euros (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Redange-sur-Attert, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte,

a comparu:

Stichting Creditum., une fondation (stichting) constituée en conformité avec les lois des Pays-Bas, avec son siège social situé à Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas, immatriculée auprès de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 64154009 (l'«Actionnaire Unique»),

représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration datée du 13 mai 2016, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Creditum S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 51, avenue J.- F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.382 (la «Société»), constituée le 24 septembre 2015 en vertu d'un acte de Maître Danielle KOLBACH,

notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 20 Novembre 2015, numéro 3157, page 151503.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente et un mille (31.000) actions émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représenté et une résolution peut être valablement prise par l'Actionnaire Unique.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin que l'article 4 des statuts de la Société ait la teneur suivante:

« **Art. 4.** Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation de 2004, le seul objet de la Société, laquelle doit toujours être distincte de l'initiateur, est de conclure, de réaliser et d'être utilisée comme véhicule aux fins d'opérations de titrisation au sens de l'article premier, paragraphe 2) du règlement (CE) No 24/2009 de la Banque centrale européenne du 19 décembre 2008 (tel que modifié de temps à autre) (le «Règlement BCE»), c'est à dire des opérations ou des montages par lesquels (i) un actif ou un panier d'actifs est cédé à la Société et/ou (ii) le risque de crédit lié à un actif ou à un panier d'actifs, ou une partie de celui-ci, est transféré aux investisseurs qui acquièrent les titres, les autres titres de créance et/ou les produits financiers dérivés émis par la Société, et:

(a) en cas de transfert du risque de crédit, celui-ci est réalisé par (x) le transfert économique des actifs titrisés à la Société. Cela suppose le transfert par l'initiateur de la propriété des actifs titrisés ou une sous-participation, ou (y) le recours à des dérivés de crédit, à des garanties ou à tout mécanisme similaire; et

(b) en cas d'émission de tels titres, titres de créance et/ou produits financiers dérivés, ceux-ci ne représentent pas les obligations de paiement de l'initiateur.

Les dispositions ci-dessus seront par ailleurs soumises à la limite suivante (la «Limite d'Émission»): la Société n'émettra pas de titres de quelque nature que ce soit au public plus de trois fois sur toute période de douze mois.

Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuable à une émission de titres) correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société. L'ensemble des obligations ou titres de quelque nature que ce soit émis par rapport à un compartiment donné constituera une seule et même émission aux fins de la Limite d'Émission».

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Actionnaire Unique de la Société:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin que l'article 4 des statuts de la Société ait la teneur telle qu'énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à [], date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016116879/115.

(160091433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Domingo Westend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.767.

In the year two thousand and sixteen,
on the nineteenth day of the month of May.

there appeared:

“Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B number 203 599),

duly represented by Mr Emanuele VECCHIO, employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him on 17 May 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Domingo Westend Investments S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 203 767 and incorporated with an issued subscribed share capital of twenty-three thousand Pounds Sterling (23'000.- GBP) pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 January 2016, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2016, number 1280 and page 61412; the articles of incorporation of which have not been amended since.

The Sole Unitholder representing the whole corporate capital of the Company requires the undersigned notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to amend the corporate purpose of the Company.

Accordingly Article three (3) of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

Art. 3. “The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity as well as any real estate properties. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and/or real estate properties and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,

le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituant et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B numéro 203 599),

ici représentée par:

Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 17 mai 2016.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul et unique associé (l'«Associé Unique») de «Domingo Westend Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 203 767 et constituée avec un capital social souscrit et émis de vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.- GBP) suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 janvier 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2016 sous le numéro 1280 et page 61412 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requiert le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'Article trois (3) des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

Art. 3. «L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tout titre, action et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée ainsi que toutes propriétés immobilières. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et/ou de propriétés immobilières et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, et tout type de titres de dette et de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2016. Relation: EAC/2016/11716. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016116901/110.

(160091794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

—
In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Edinburgh Office S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149277, incorporated by deed of Maître Hellinckx, notary, on November 17, 2009, published in the Luxembourg Memorial C number 2389 on December 8, 2009 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on March 6, 2015 published in Memorial C, number 1149, page 55147, on May 4, 2015.

There appeared

Fournaise PTE Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Singapore with registered office at 165, Bukit Merah Central #05-3679, SGP - 150165 Singapore registered with the Trade and Companies Register of the Republic of Singapore under number 201317395Z (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 30, 2016,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of appeared Fournaise PTE Limited, with registered office at 165, Bukit Merah Central #05-3679, SGP - 150165 Singapore as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Fournaise PTE Limited, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société "Edinburgh Office S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149277, constituée suivant acte reçu par le notaire

Maître Hellinckx en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2389 du 8 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 mars 2015, publié au Mémorial C, N°1149, page 55147 du 4 mai 2015.

A comparu

Fournaise PTE Limited, une société immatriculée sous les lois de la République de Singapour ayant son siège social au 165, Bukit Merah Central #05-3679, SGP - 150165 Singapour, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Singapour sous le numéro 201317395Z (l'Associé),

ici représenté par Mr Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 mars 2016,

ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Fournaise PTE Limited, ayant son siège social au 165, Bukit Merah Central #05-3679, SGP - 150165 Singapour en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé décide de nommer Fournaise PTE Limited, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11444. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116922/112.

(160091790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.935.

In the year two thousand sixteen, the fifteenth day of April,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ECM Special Situations (Luxembourg) GP S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174 935 (the Company). The Company was incorporated on 25 January 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 638 on 15 March 2013.

THERE APPEARED:

Wells Fargo Funds Management LLC, a limited liability company having its principal place of business at 525 Market Street, San Francisco, CA 94105, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the 125 (one hundred twenty-five) shares having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation;
3. Appointment of the liquidator of the Company; and
4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator.

III. After deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Anthony Braesch, Avocat à la Cour, professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, to act as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to give to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (bonis de liquidation) to the shareholder(s) of the Company.

Finally, the Sole Shareholder resolves to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ECM Special Situations (Luxembourg) GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 935 (la Société). La Société a été constituée le 25 janvier 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 638 du 15 mars 2013.

A COMPARU:

Wells Fargo Funds Management LLC, une société à responsabilité limitée ayant son principal lieu d'établissement au 525 Market Street, San Francisco, CA 94105, USA (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau montre que l'ensemble des 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination du liquidateur; et
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Anthony Braesch, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société.

L'Associé Unique décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9323. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016116945/122.

(160090798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Action Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 204.464.

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Mme Judith Grace RUSSETT, née à Bristol le 15 janvier 1959, ayant son adresse professionnelle au 20 boulevard Rainier III, 3^{ème} étage, 98000 Monaco, citoyenne de Grande-Bretagne, ayant pour numéro de passeport le 508318098 (l'"Associé Unique"),

représentée par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Action Event S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Danielle Kolbach, notaire résidant à Redange-sur-Attert, le 2 mars 2016 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de 12.400 EUR, ayant son siège social au 6A, rue de Holtz, L-8812 Bigonville-Poteau, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204464 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 11A, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la natio-

nalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016116629/53.

(160091849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.816.

Im Jahre zweitausendundsechszehn, am dreundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichnenden Notarin, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft OTTO-EUROPE Beteiligungs-Verwaltungs GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Werner-Otto-Straße 1-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter Nummer HRB 37027,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch zwei ihrer Geschäftsführer Frau Petra Scharner-Wolff und den Prokuristen Herrn Martin Mildner in Hamburg, am 12. Mai 2016.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin der Gesellschaft Mercator Finance Luxembourg AG, eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 136816 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Maître Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg am 29. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 826 vom 4. April 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft, ersucht die Notarin, folgende Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschließt, den satzungsmäßigen Sitz der Gesellschaft derzeit gelegen in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum Datum vorliegender Urkunde nach 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses beschließt die Alleinaktionärin, den ersten Satz des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

“ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Contern.“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr eintausenddreihunder Euro (EUR 1.300.-) geschätzt.

Erklärung

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10804. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016115510/50.

(160089322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Syncerus, Société à responsabilité limitée,

(anc. EraMondi S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 170.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 30 mai 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016118180/13.

(160092216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Forum Global Finance SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.351.

EXTRAIT

I/ La Société, Forum Global Finance SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 26 mai 2016 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société est constituée pour réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- Forum Global Finance GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 206302.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016116987/46.

(160091136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

RCSL, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 24.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des membres tenue à Luxembourg le 27 mai 2016

Quatrième résolution

L'assemblée nomme M. Nicolas Louis MAJERUS, Directeur adjoint au Centre des technologies de l'information de l'Etat avec adresse professionnelle au 11, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, comme membre du conseil de gérance en remplacement de M. Marc HENSEL, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016117447/16.

(160092153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.276.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 11 mai 2016 que:

1. La démission de Madame Sandrine Bisaro, avec effet au 12 février 2016, de son poste de son gérant de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société, avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016117513/18.

(160091123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Sclarea Four S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.152.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 mai 2016 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a procédé au renouvellement des mandats pour un terme de six ans des administrateurs suivants;

* Geoffrey Henry

* Valérie Emond

- L'assemblée a procédé au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ODD FINANCIAL SERVICES S.A. pour un terme de six ans. L'adresse d'ODD FINANCIAL SERVICES S.A. est au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2022.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond est au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016117515/19.

(160091134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Sclarea Four S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016117516/9.

(160091135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Mabulous S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, avenue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 203.729.

Par résolutions prises en date du 12 mai 2016, l'associé unique de Mabulous S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016117309/13.

(160091930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

SunReserve Luxco Parent II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.230.368,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à. r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016117499/13.

(160091476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Seals Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.215.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 18 mai 2016:

- acceptation de la démission de Madame Marketa Stranska en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 mai 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982, à Curepipe (Ile Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 4 mai 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 4 mai 2016 composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Madame Maud Meyer; et

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pour la Société

Shehzaad Atchia

Administrateur

Référence de publication: 2016117518/24.

(160091264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Sam Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAM FINANCE LUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016118182/11.

(160092219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

WL Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.404.

Veillez prendre note des changements intervenus suite aux résolutions de l'associé unique prises le 27 mai 2016:

- Acceptation de la démission de Madame TITKOVA Elena en qualité de Gérant de la Société à compter du 27 mai 2016.

- Nomination de Monsieur SÖNS Carsten, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société à compter du 27 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin

Gérant

Référence de publication: 2016118258/16.

(160092096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vasshuset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 181.583.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VASSHUSSET S.A.

Référence de publication: 2016118240/10.

(160092383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vectea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 97.054.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECTEA S.A.

Référence de publication: 2016118241/10.

(160092047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vitis Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 49.922.

—
Rectificatif du dépôt initial référence L160047659

Les comptes annuels au 31-12-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118246/10.

(160092414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Woco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 112.305.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 25 mai 2016 que:
- La démission de M. François WELSCHER de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 24 février 2016.

- M. Fabrice COLLIN, résidant professionnellement au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été nommé comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022 et devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016118259/15.

(160092302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Value Chain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 169.642.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118239/9.

(160091612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

En date du 25 mai 2016, Monsieur Richard LE VOURCH a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat

En date du 31 mai 2016, Monsieur Patrick RAFIN a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat

En conséquence, Monsieur Eric GENEVE devient l'administrateur unique de la Société.

Monsieur Patrick RAFIN maintient son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2016.

SIMEDA

Signature

Référence de publication: 2016118193/17.

(160091998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

SMTL, Société Mosellane de Transports Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 59.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016118195/12.

(160091915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Pierard Logistique, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8B, Z.A. Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 119.794.

Extrait de Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2016

Le point n° 1, est abordé:

A l'unanimité, le transfert du siège social à l'adresse suivante: 8B Z.A. Riesenhaff à L-8821 KOETSCHETTE est accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15 minutes.

PIERARD Fredy / PIERARD Jean-François / MARECHAL Cindy

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2016118119/13.

(160092456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.582.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRASYS Luxembourg PSF S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016118226/12.

(160092278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

TWENTY FIRST CAPITAL SAS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 206.382.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait*

Il résulte d'une décision du Comité du Directoire datée du 27 mai 2016 que la société par actions simplifiée TWENTY FIRST CAPITAL a décidé de l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg dénommée TWENTY FIRST CAPITAL LUXEMBOURG BRANCH.

Le siège de la succursale sera établi à L-1340 Luxembourg, 8 Place Winston Churchill.

La succursale a pour objet :

- l'exercice d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, de conseil en investissement et de commercialisation d'OPCVM autorisés conformément à la Directive 2009/065/CE, dans les limites de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),

- conformément au programme d'activité présenté, et plus généralement, toutes opérations (financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières) pouvant faciliter ou se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-défini,

- ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement.

Monsieur BERNARD Stanislas, président de société, né le 2 juin 1970 à Rueil-Malmaison (France), demeurant 9 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, président de la société par actions simplifiée de droit français TWENTY FIRST CAPITAL, a tous les pouvoirs d'engager celle-ci par sa seule signature.

Madame Vanessa BERNARD-NELIDOW, née le 2 juin 1977 à Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique, demeurant 9 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), est nommée Représentant permanent de la succursale à compter du 01/06/2016, pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs d'engager celle-ci par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris, le 27/05/2016.

Stanislas BERNARD / Jean Edouard MAZERY

Président / Directeur Général

Référence de publication: 2016118227/30.

(160092151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

3W Power S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

3W POWER S.A.

Signature

Référence de publication: 2016118269/12.

(160092377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Investomec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.235.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTOMECC S.A.

ROSSI Jacopo / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016117960/12.

(160092458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAM REI III

Référence de publication: 2016118205/10.

(160091813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Trans Business Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016118225/10.

(160091995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Titrico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 169.525.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016118223/10.

(160092100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vendôme Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 187.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016118235/10.

(160091603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vitheo Immobilière, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.
R.C.S. Luxembourg B 100.530.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016117609/13.

(160090663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Zeliplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 38, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.303.

Les statuts coordonnés au 23 mai 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118266/10.

(160092090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Ypsilon PCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 14, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 195.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016118262/10.

(160091911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Yasmin Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016118263/10.

(160092063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016118238/10.

(160092496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.050,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2016118247/11.

(160092089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.578.

En date du 12 mai 2016, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

- Nomination à la fonction de réviseur d'entreprises, la société FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château L-3364 Leudelange (Luxembourg) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.462 Le mandat ainsi conféré au nouveau réviseur d'entreprises viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117517/13.

(160091554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118265/9.

(160092232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Up To Motion, Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 201.599.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118232/9.

(160092290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118228/9.

(160092237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Speedy Bill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118203/9.

(160091852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Socofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 62.180.

Le bilan au 31/12/14 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118198/9.

(160092479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Shaadow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 184.781.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016118192/9.

(160092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016118271/10.

(160092564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Zelitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 38, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.390.

—
Les statuts coordonnés au 23 mai 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118267/10.

(160092056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

4 Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 146.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016118270/10.

(160091747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

L.C.A. Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.250,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 181.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016117987/9.

(160092419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.
